

A partir du 18 janvier dans toute la Suisse:



Fermeture: magasins ne vendant pas de biens de consommation courante

Suppression des heures d'ouverture réduites pour les magasins vendant des biens de consommation courante



Protection des personnes vulnérables

Droit au télétravail, protection équivalente ou congé



Rencontres privées: max. 5 personnes

Recommandation: max. 2 ménages



Télétravail obligatoire

Lorsque cela est possible sans efforts disproportionnés



Rassemblements dans l'espace public: max. 5 personnes



Masque obligatoire au travail

Dans les locaux où se trouvent plus d'une personne

Mesures toujours en vigueur:



Fermeture:

- Restaurants et bars
- Discothèques et boîtes de nuit
- Etablissements culturels
- Installations sportives
- Lieux de loisirs



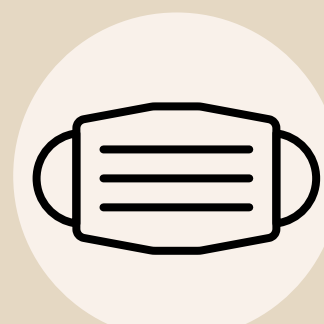
Interdiction des événements



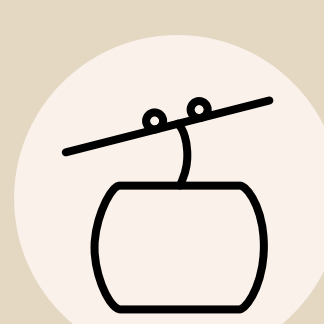
Sport et culture: max. 5 personnes



Sport et culture: exceptions pour les moins de 16 ans



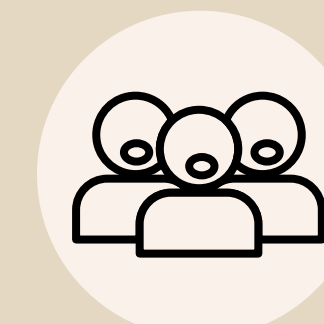
Port du masque: obligation étendue



Règles pour les domaines skiables



Enseignement à distance dans les hautes écoles



Chant: seulement en famille et à l'école



Rester à la maison (recommandation)



Réduire les contacts



Respecter les règles d'hygiène des mains



Porter un masque



Respecter les distances